

## ARRÊTÉ Nº 19-042

# PORTANT NOMINATION DE MADAME ELIZABETH AUCLAIR, DIRECTRICE DU LABORATOIRE MOBILITES, RESEAUX, TERRITOIRES, ENVIRONNEMENT (MRTE)

le code de l'éducation, notamment son article L. 712-2,

Vu la délibération du conseil d'administration en date du 21 mars 2016 portant élection de Monsieur François GERMINET en tant que président de l'Université,
 Vu les statuts de l'université de Cergy-Pontoise,

Vu le règlement intérieur du laboratoire MRTE,

Vu l'élection de Madame Élizabeth AUCLAIR en qualité de directrice du laboratoire MRTE par l'assemblée générale du laboratoire en date du 14 mai 2019,

## LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ DE CERGY-PONTOISE ARRÊTE

#### Article 1:

Vu

Madame Élizabeth AUCLAIR, professeure des universités, est nommée directrice du laboratoire MRTE (EA4113).

### Article 2:

Le présent arrêté prend effet à compter de la date de sa signature et pour une durée de cinq ans.

<u>Article 3</u>: La directrice générale des services de l'Université de Cergy-Pontoise est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Cergy, le 03 juillet 2019

ent de l'Université,

François GERMINET

sę Pr

Transmis au rectorat le : 05 juillet 2019

Publié le: 09 juillet 2019